

PLU de Cartelègue : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 31 juillet 2023

Le document d'urbanisme en vigueur à Cartelègue (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 30 mai 2023. Il délimite 135 zones, dont 15 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 31 juillet 2023.

- Le PLU de Cartelègue s'applique dans sa version du 30 mai 2023.
- Il délimite 135 zones : 15 urbaines (U), 8 à urbaniser (AU), 9 agricoles (A) et 103 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Cartelègue occupe le rang 34 par le nombre de zones délimitées : 80 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 119 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Cartelègue depuis 2013, pour 158 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	135 zones
Zones urbaines (U)	15 zones
Zones à urbaniser (AU)	8 zones
Zones agricoles (A)	9 zones
Zones naturelles (N)	103 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	CARTELEGUE
Version du	30 mai 2023
Partition GPU	DU_33101
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/DU_33101/96ec27af19be2265cc093a316fd5e554/33101_reglement_20230530.pdf

Les risques naturels et technologiques à Cartelègue

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 avril 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° JORE-EXT-10000538/5314
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal-officiel/extension/texte/JORE-EXT-10000538/5314
Risques majeurs recensés	1012522906 du 29.04.2024. Le territoire concerné n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire concerné n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale
Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle	15 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er juillet 2010
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU i-GM, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/cartelague-33101>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Cartelègue : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Plans de prévention des risques naturels approuvés
Potentiel radon
Base GASPAREX extraite le

0 plan
Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines
Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UB, UBa, UE, UX
1AU, 1AUX, 2AU

Situation administrative

Code INSEE
Code postal
Intercommunalité
Département
Région

33101
33390
CC de l'Estuaire
Gironde
Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026
Zones délimitées — 28 septembre 2026
Zones délimitées — 2 septembre 2026

135 zones
135 zones
135 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Saint-Seurin-de-Cursac (5,3 km)
Anglade (6,0 km)
Saint-Aubin-de-Blaye (7,9 km)
Braud-et-Saint-Louis (10,1 km)
Saint-Ciers-sur-Gironde (13,8 km)
Campugnan (1,1 km)
Saint-Savin (10,5 km)
Saint-Vivien-de-Blaye (10,6 km)
Générac (2,3 km)
Civrac-de-Blaye (12,4 km)
Saint-Paul (4,4 km)
Pugnac (13,1 km)
Saint-Yzan-de-Soudiac (13,7 km)
Fours (5,4 km)
Saint-Girons-d'Aiguevives (5,4 km)
Saugon (5,7 km)
Cussac-Fort-Médoc (14,1 km)
Pauillac (14,3 km)

42 zones
33 zones
61 zones
112 zones
109 zones
38 zones
54 zones
42 zones
35 zones
53 zones
51 zones
49 zones
27 zones
29 zones
47 zones
30 zones
69 zones
76 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/cartelegue-33101>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.